

# Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ☎ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32



## 1<sup>ER</sup> DEGRÉ : STOP AU TRAVAIL GRATUIT !

### Exercice PPMS du 9 mars 2017 :

### les personnels ne sont pas corvéables à merci !

*Le 17 novembre 2016 toutes les écoles de Montpellier ont reçu un courrier de la ville cosigné par le DASEN prévoyant un exercice inondation le 8 décembre 2016 de 15h30 à 17h30. Face aux protestations des organisations syndicales l'exercice avait été annulé.*

*Fin février 2017 l'administration et la municipalité sont revenues à la charge : les écoles de la ville de Montpellier ont à nouveau reçu un courrier pour l'organisation d'un exercice le jeudi 9 mars 2017 de 15h00 à 16h30.*

Comme le précédent, ce courrier laisse entendre aux personnels enseignants qu'ils seraient obligés de participer à cet exercice alors que le service s'arrête à 16h.

**Sud éducation rappelle que :**

- **Ce n'est pas à la mairie de communiquer aux directeurs d'école.** La commune n'a aucun pouvoir hiérarchique sur les personnels EN.
- **Le temps de classe hebdomadaire des élèves est limité à 24h.** Faute d'accord écrit de l'ensemble des représentants légaux des élèves, les enseignants ne peuvent être en responsabilité devant les élèves pour une durée excédentaire.
- **L'administration doit respecter les Obligations réglementaires de service : on ne peut obliger des agents à travailler gratuitement.**

Nous sommes en désaccord avec les arguments avancés par l'administration, qui affirme que ces heures peuvent être décomptées des 108h annualisées. En effet, ces dernières servent trop souvent de prétexte pour augmenter à l'infini la charge de travail des personnels.

**En conséquence Sud éducation 34 propose aux collègues qui le souhaitent de se mettre en grève sur la base du préavis déposé par notre Fédération afin de refuser l'augmentation de notre charge de travail et le travail gratuit.**